

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1059 promutguanl à la Côte française des Somalis le décret n » 491039 relatif au régime de sécurité sociale applicable aux fonctionnaires des cadres, régis par décret exerçant leurs fonctions dans les territoires d'outer-mer.

n° 1059

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : le décret n° 49-1039 du 1er août 1949, relatif au régime de sécurité sociale applicable aux fonctionnaires des cadres- régis par décret exerçant normalement leurs fonctions dans les territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer (J: O.E. F. du 2'août 1949, page 7i540.) Art, 2. —Le présent arrêté, qui donnera lieu à, des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Gouverneur,P.-H. SntiEX.